



Ordre national  
des pharmaciens

Paris, le 4 avril 2008

## Communiqué de presse

### **La Santé Publique fourvoyée au supermarché : NON, MERCI !**

Face à la campagne de Michel-Edouard LECLERC « Pour une meilleure accessibilité des Français aux médicaments du quotidien », l'Ordre national des pharmaciens souligne le risque sanitaire que présenterait la vente de médicaments en grande surface.

**Jean PARROT, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, déclare :**  
**« Il ne faut pas confondre médicament et marchandise, pharmacien et chef de rayon, pharmacie et magasin ! ».**

#### **Un rayon de supermarché n'est pas une pharmacie**

**La pharmacie présente des garanties uniques pour la santé publique :**

- C'est un véritable centre de santé : elle dispose de l'ensemble des catégories de médicaments dont peuvent avoir besoin les patients.
- Une pharmacie a l'obligation de se fournir uniquement auprès des établissements pharmaceutiques (fabricants et grossistes spécialisés) dûment contrôlés. Cette obligation garantit la sécurité des patients/consommateurs contre les contrefaçons de médicaments qui, aujourd'hui, pénètrent, partout dans le monde, les autres circuits de distribution.
- Les pharmacies sont contrôlées par le Ministère de la Santé.
- Elles sont accessibles sans rendez-vous et proches du public par leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire : 55 000 pharmaciens sont présents dans 23 000 pharmacies.
- Le réseau pharmaceutique, et lui seul, assure un service de garde 24h/24 et 7j/7. Ainsi, les Français peuvent à tout moment se procurer tous les médicaments dont ils ont besoin. C'est un service public irremplaçable.

#### **Le médicament n'est pas une marchandise banale**

Les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante : ils participent largement aux progrès thérapeutiques mais, tout en soignant, ils peuvent aussi être responsables d'effets indésirables.

Le caractère remboursable ou non d'un médicament n'est pas un indicateur de sa toxicité : le paracétamol surconsommé est toxique très rapidement.

Les pharmaciens français viennent de créer un *Dossier pharmaceutique (DP)* électronique, qui va être proposé, pour chaque bénéficiaire de l'assurance maladie qui le souhaite, dans les prochains mois. Cet outil professionnel va sécuriser encore davantage la délivrance des médicaments au bénéfice de la santé des patients.

Il recense, pour chaque bénéficiaire, tous les médicaments (prescrits ou non, remboursables ou non) qui lui ont été délivrés au cours des quatre derniers mois, afin de permettre de repérer les risques de surdosages ou d'interactions dangereuses.

Si des médicaments étaient distribués en dehors des pharmacies, cette analyse pharmaceutique complète ne serait plus possible.

### **Le pharmacien d'officine est un professionnel de santé dont l'éthique est garantie par l'Ordre national des pharmaciens**

Il ne suffit pas d'être diplômé en pharmacie pour se dire pharmacien. Pour prétendre à ce titre, il faut être inscrit à l'Ordre, être soumis à son éthique (déontologie) et exercer dans un établissement pharmaceutique officiel, contrôlé par les Autorités de santé.

L'Ordre des pharmaciens a pour missions légales, notamment :

- d'assurer le respect des devoirs professionnels imposés par le code de déontologie ;
- de veiller à la compétence des pharmaciens ;
- de contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels.

On est bien loin du rôle de chef de rayon que M. LECLERC veut faire jouer à ses diplômés.

### **Les Français sont très attachés au rôle des pharmaciens d'officine**

Baromètre Ipsos Santé « Les Français et leur pharmacien », rapport d'étude janvier 2008 :

*« Selon vous, est-ce que le fait d'acheter certains médicaments ailleurs que dans les pharmacies (en grande distribution...) ferait peser plus de risques sur votre santé, par rapport à la situation actuelle où c'est le pharmacien qui délivre les médicaments ? »*

**Oui** répondent 76 % des personnes interrogées.

*D'après vous, est-ce que les pharmacies sont une meilleure garantie de la lutte contre les faux médicaments (contrefaçons), par rapport à d'autres formes de commerce (Internet ou grande distribution) ?*

**Oui** répondent 95 % des personnes interrogées.

Ainsi, la campagne de M. LECLERC est avant tout une opération de communication. Elle ne résiste pas aux arguments de santé publique.

Si l'organisation qu'il recommande était acceptée, elle déstabiliserait, à terme, le réseau des pharmacies, et donc la desserte de la population en médicaments. Rappelons les bénéfices du maillage territorial par les pharmacies, pour les Français et la santé publique :

- chaque Français, où qu'il vive, a accès à une officine à moins de 5 minutes, en moyenne, de chez lui ;
- dans un contexte de désertification médicale, de vieillissement de la population, d'accroissement du nombre de patients souffrant de maladie chronique, il est essentiel que les Français aient, aujourd'hui et demain, accès à une pharmacie de proximité, capable de dispenser tous les soins primaires dont ils ont besoin.

**Les chiffres-clés :**

En France, il y a plus de 23 000 officines, soit en moyenne une officine pour 2 700 habitants.

**4 millions de personnes entrent, chaque jour, dans une officine.**

Près de 3 milliards de boîtes de médicaments sont dispensées chaque année par les officines, dont 200 millions de médicaments officinaux (médicaments pouvant être délivrés sans prescription médicale).

Contacts : Karine Lacour-Candiard [klacour@ordre.pharmacien.fr](mailto:klacour@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 77 / 06 59 80 32 72

Anne-Laure Berthomieu [aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90 / 06 59 80 35 84

**Retrouvez tous les communiqués de presse de l'Ordre des pharmaciens  
sur <http://www.ordre.pharmacien.fr/>, rubrique « Point presse »**